

Voici les Échos suite à la dernière séance du Conseil de la Ville de Barkmere du 11 août.

- Le Conseil a adopté le règlement 250 portant sur la protection des plans d'eau contre les espèces non indigènes et les espèces exotiques envahissantes. Ce règlement remplace les règlements 99 et 162, et leur divers amendements, et permet d'harmoniser notre réglementation avec la décision de la Cour d'appel du Québec dans la cause qui a impliqué la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.
- Mme Anne Létourneau, dont les services ont été retenus encore cette année pour la campagne contre le myriophylle à épis, a fait un rapport verbal aux membres du Conseil et aux gens présents. Mme Létourneau est très encouragée par les résultats. Déjà en 2017, le nombre de plants de myriophylle cueillis était d'environ 10% seulement du nombre trouvé en 2016, lors de la découverte du problème. Et jusqu'à maintenant, après avoir visité tous les sites les plus affectés dans le passé, elle et son équipe n'ont recueilli qu'environ 10% du nombre trouvé en 2017, donc 1% du nombre de 2016. Elle garde un certain espoir que le Lac des Écorces pourrait devenir le premier lac au Québec où la plante envahissante pourrait être éradiquée.

Elle a félicité le Conseil municipal d'avoir agi rapidement et avec force pour contrer la prolifération.

Elle rappelle qu'il est très important d'éviter de naviguer dans les zones identifiées, même en canoë ou en kayak ou en planche à rame, afin de ne pas briser les plants et ainsi propager de nouveau la plante envahissante. Également, des couloirs ont été marqués afin que les résidents des zones puissent accéder à leur résidence de façon sécuritaire. Elle demande à ces résidents de respecter ces couloirs. Le problème n'est pas éliminé et nous devons continuer à être vigilants et à rappeler à nos concitoyens l'importance de continuer nos actions et d'éviter les activités qui contribuent à l'infestation.

- Le Conseil a adopté le premier projet de règlement pour modifier le règlement de zonage, en ce qui a trait à la réparation des caissons existants et protégés par droit acquis et de la possibilité d'étendre un quai au-delà de la limite permise de 15 mètres, si le lac n'est pas assez profond pour permettre l'accès par bateau. Une consultation publique sur le projet de règlement aura lieu avant le Conseil du 8 septembre. Un avis sera publié à cet effet.
- Le département des finances de la Ville rappelle aux contribuables que le dernier versement des taxes municipales était dû le 1^{er} août. Afin d'éviter la pénalité de 10% pour des taxes impayées au 1^{er} septembre, il est important que la Ville reçoive votre paiement complet des taxes de 2018 d'ici le 31 août.

En remplacement de Chantal encore ce mois-ci...

Luc Trépanier
Maire / Mayor
Ville de Barkmere / Town of Barkmere

199 chemin Barkmere, Barkmere QC J0T 1A0
(819) 687-3373 ou (514) 916-7033
Courriel / Email : maire@barkmere.ca
Site web / Website : barkmere.ca